

# liaisons

— I 2 —

## - Sommaire

- o Qui écrit liaisons ? p.3
- o Alcool et Parlement p.4
- o Epitaphe pour une mascarade p.5
- o Le petit patron d'une moyenne entreprise peut parfois arriver à de grandes choses p.7
- o D'un laveur de vitres p.9
- o Collard p.10

## -Supplément: Cahiers n°1

- o Role d'un groupe dans la situation présente du mouvement ouvrier p.13
- o La passivité de la classe ouvrière p.15
- o Le fond du problème p.17
- o A propos de l'article "pour une société nouvelle" p.22
- o Base de discussion p.24

DIS, DÉLÉGUÉ,  
ON VOUDRAIT  
UNE AUGMENTATION

NON!



PATRON  
...!

NON!



Centre Français  
1985 - Allée du Quai  
77 - PARISSARIE-LES-LES  
France

l i a i s o n s

périodique mensuel  
correspondance:  
bp I2 ixelles 2  
1050 Bruxelles  
éd. resp. j. desmet, 17r. de la  
Commune 1040 brux.

## LIAISONS

Les colonnes de LIAISONS sont ouvertes aux groupes, comité d'action, de grève, etc..., issus de la base et qui veulent sans être noyautés par une secte politique, exprimer leur point de vue, diffuser une information ou un communiqué.

Tout camarade isolé qui possède des informations sur une grève, une intervention arbitraire de la police, ou tout autre sujet intéressant la situation sociale peut se mettre en rapport avec LIAISON, envoyer un article, ou aider à en rédiger un.

Tous les textes rassemblés dans LIAISON doivent être considérés comme base de discussion. LIAISON recevra avec plaisir toute critique, objection, observation concernant les textes publiés.

## LES INFORMATIONS

Nous tentons de mettre dans les mains des travailleurs des informations qui peuvent être utiles dans la lutte quotidienne contre les patrons

## COLLABORATION A LIAISONS

collaborer à Liaisons régulièrement ou occasionnellement ne signifie en aucun cas se faire récupérer par une quelconque chapelle politique. On y dit ce qu'on a à dire et puis c'est tout.

Pour que Liaison soit efficace il faut que les contacts soient très nombreux c'est pourquoi nous organisons des réunions de contact et de discussion à Bruxelles, Liège, Quaregnon.

Pour contacter Liaisons : B.P. 12 IXELLES 2 1050 BRUXELLES

Pour aider Liaisons : C C P 26.34  
J. de Miomandre - II 60 BRUXELLES

Ed. Resp. J. Desmet, 17 rue de la Commune - 1040 BRUXELLES.

On a appris récemment par la presse qu' un groupe de sénateurs P.L.P avait déposé une proposition de loi Vandervel -de sur la vente et le débit des alcools. Evidemment, on ne peut attendre de ces messieurs, encore moins que de feu le "camarade" Emile, de nous donner une explication sérieuse du phénomène de l'alcoolisme. En gros, on ne peut leur demander de nous faire voir que la recherche quasi-permanente de l'ivresse est une réponse, un refuge à l'insatisfaction, aux frustrations que ressent inévitablement l'individu dans une société qui réprime son épanouissement du premier jour au dernier.

Nos sénateurs se plaignent de l'hypocrisie qu'il y a de conserver cette loi alors que tout le monde l'enfreint et que tout le monde le sait. Toutefois, dans leur projet, ils ajoutent des closes limitatives assez succulentes!

Ainsi, les mineurs de -ent consommer de l' ilc. Donc, vous, les bles, vous ne pouvez pas pas baiser, vous n'avez etes contraints de veter (donc d'être baisés), et vous etes contraints de vous faire chatrer dans la mascarade militaire. Et puis tout le monde -de sait qu'il y a plus de jeunes alcooliques que d'adultes.

& "ALCOOL" &

moins de 21 ans ne peuvent alcool dans un lieu publique, les irresponsables boire, vous ne pouvez aucun droit, mais vous

Il serait inutile de disséquer toute la comédie qui a été mise en scène par des gens dont les petits copains sont distillateurs ou importateurs d'alcools. Citons simplement le passage suivant.

"CEPENDANT, LES BUVETTES, BUFFETS ET RESTAURANTS DES GARES NE POURRONT OBTENIR DE LICENCES, DE MEME LES ETABLISSEMENTS VOISINS D'ECOLLES, D'USINES, DE CASERNES OU AUTRES LIEUX NECESSITANT DES MESURES DE SAUVEGARDE DE L'ORDRE, DE LA MORALITE OU DE LA SANTE PUBLIQUE"

(souligné par nous)

Comme quoi il n'y a pas que les groupuscules qui considèrent les ouvriers comme des gamins qu'il faut diriger (sans commentaires)

## POUR UNE

## MASCARADE

§ § §

Les élections syndicales sont terminées. On a si peu l'occasion de rire que je vais vous raconter le déroulement de la farce (électorale).

Les acteurs

- la F.G.T.B., la C.S.C., la C.G.S.L.B., délégués patronaux au sein de la classe ouvrière.
- l'Etat, les ministres, les Comités de Concertation, représentants patronaux au sein de la vie publique.
- Les rassembleurs syndicaux.
- la classe ouvrière (figurant de 3ème catégorie)

Mise en scène : les patrons

Financement : les figurants

PROLOGUE

Les élections sont réparties sur plusieurs semaines, les mines et la sidérurgie, secteurs chauds, venant en dernier lieu.

ACTE I : LA GREVE PUBLICITAIRE

Décor : la mine.

En vue des élections, les deux grosses vedettes, F.G.T.B. et C.S.C., profitent d'un malaise qui existe parmi les figurants mineurs de fond ; ceux-ci réclament la retraite après 25 ans de travail. Mais les deux acteurs ne sont pas d'accord sur la marche à suivre : tandis que la F.G.T.B., magnanime, propose l'octroi de cette pension à tous les mineurs, occupés ou non, la C.S.C., qui ne sait sur quel pied danser, propose de l'octroyer aux seuls mineurs encore actifs.

Las de ces tergiversations, les figurants viennent au-devant de la scène et entament une grève sauvage ; les deux organisations voient là une bonne occasion de se faire de la publicité à peu de frais. La F.G.T.B., forte de son premier rôle (elle est plus proche des patrons sur le plan national) ne soutient le mouvement que pendant 48 heures. La C.S.C., moins intégrée, déclare que la grève est légale tant qu'elle durera ; ce qui ne l'empêche pas d'inviter officiellement à la reprise du travail après 9 jours. D'autre part, la C.G.S.L.B., qui n'avait rien à perdre (vu le petit nombre de ses

adhérents à payer) et tout à gagner (cette grève pouvant lui apporter de nouveaux membres) poussait à la continuation, espérant être encore en grève le jour des élections.

Les figurants de 3ème catégorie reprennent le travail.

## ACTE II : LES LENDEMAINS AMERS

La C.S.C. et la C.G.S.L.B. paient, la F.G.T.B. met ses menaces à exécution et ne paie que 48 heures. Les délégués de la C.S.C. accusent la F.G.T.B. de trahison ; celle-ci se justifie en prétendant que la C.S.C. a fait durer la grève pour servir sa propagande. Les libéraux orient plus fort que tout le monde leur slogan habituel : "Avec C.G.S.L.B., pas de problèmes. On paie... on paie... on paie." Ils refusent toutefois de payer les nouveaux adhérents.

## ACTE III : LES ELECTIONS     Décor : Acte I tapissé d'affiches

La F.G.T.B. et la C.S.C., conscientes peut-être de s'être rendues ridicules, commencent par proclamer dans les premiers tracts qu'elles se sont concertées et mises d'accord pour faire une campagne civile, sans s'invectiver l'une l'autre.

Les ouvriers se demandent ce que cette entente peut bien cacher, mais ils s'inquiètent à tort, car dans leur fièvre propagandiste, nos deux vedettes oublient bien vite leur promesse de civilité ; c'est à qui trouvera les arguments les plus orduriers pour disqualifier l'adversaire : un véritable match de catch qui n'aurait pas eu d'arbitre, les coups bas étant permis.

Les murs du charbonnage se couvrent d'affiches "Votez 1-2-3" et de slogans. La fièvre atteint son point culminant la veille du jour des élections, où les délégués des deux grands partis passent la nuit à coller et à tapisser. Ah ! Pourquoi ne font-ils pas preuve d'autant d'ardeur lorsqu'il s'agit de défendre les ouvriers !

Et le plus étonnant, c'est le jour des élections : des racleurs publics sont payés pour prendre les ouvriers par le bras, les conduire aux urnes en tentant encore une fois de les convaincre de voter 1 ou 2. Oh ! C.S.C., F.G.T.B., que c'était laid, que c'était vil et bête !

## Rideau

Et moi qui ai commencé à vous raconter cette histoire pour vous faire rire, je crois que je vous aurai fait pleurer. Car la morale que l'on peut tirer de toute cette farce, c'est que nos grands partis politiques, encore une fois, tirent sur toutes les ficelles pour s'approprier le pouvoir en faisant danser la classe ouvrière comme des marionnettes.

Ouvriers, ne vous laissez plus faire, prenez conscience qu'unis,

vous représentez une force formidable. Il est temps que vous compreniez que votre sort est entre vos mains et que vous n'avez pas à donner votre sueur pour engraisser les gros bonnets et ceux qui, prétendant vous représenter, en sont les représentants.

Signé : Une marionnette qui a compris.

( Ce texte nous a été communiqué par un camarade mineur de la région de Charleroi. )

LE "PETIT" PATRON

\$\$\$

D'UNE MOYENNE ENTREPRISE

PEUT PARFOIS ARRIVER A FAIRE

\$\$\$

DE "GRANDES" CHOSES.....

Le cadre : SATRAL, à Chênée (Liège)

370 ouvriers

60 employés (dont une bonne vingtaine de cadres supérieurs.)

Les ouvriers ont obtenu récemment 3 francs d'augmentation à l'heure, suite à des grèves perlées (4 heures par pause durant environ 2 semaines). Ces grèves étaient spontanées et dues à la carence des syndicats : bien en a pris, souvent d'ailleurs, aux ouvriers de passer outre le syndicat. En effet, de nombreuses fois, une revendication refusée après discussion avec le chef du personnel et après intervention syndicale aboutissait quand les ouvriers allaient eux-mêmes en délégation chez le directeur. C'est ainsi que, pratiquement, tous les mouvements de grève sont devenus spontanés, bien que (évidemment) pris en charge et revendiqués par le syndicat en cours de route.

Les occasions d'agir n'ont pas manqué. Quelques exemples :

- Début mai, alors qu'il faisait particulièrement chaud, quelques ouvriers s'étaient assis sur la pelouse pendant leur temps de pause (1/4 d'heure l'après-midi). Cette pause s'allongeant un peu plus que prévu, le directeur, énervé, veut faire circuler et reprendre le travail ; ce que les ouvriers font... pour revenir avec la majorité de leurs camarades sur la pelouse quelques minutes plus tard. Cette action a eu pour conséquence que le directeur les a autorisés à s'étendre sur la pelouse à l'avenir. Il leur a de plus garanti le paiement des deux heures passées en discussions héroï-comiques (le directeur pérorant comme un Don Quichotte devant les ouvriers qui se prélassaient, ne l'écoutaient pas et menaçaient de prolonger le jeu.)

- un ouvrier se voit un matin refuser l'entrée de l'usine par le garde, qui lui signale qu'il ne peut plus venir travailler en lui remettant directement son préavis ! L'ouvrier avait été accidenté et travaillait à mi-temps. Le prétexte invoqué était l'incompétence. Quelle délicatesse ! Quel respect de la légalité ! Après arrêt complet du travail pendant 3 heures dans toutes les divisions de l'usine, l'ouvrier a été réintégré comme manoeuvre.
- une trentaine d'ouvriers italiens et quelques autres émigrés s'estimant mal défendus par les syndicats, ont présenté un des leurs aux élections sociales. Celui-ci fut élu. Notons qu'auparavant, ils agissaient déjà très indépendamment des syndicats.

SATRAL, par l'incompétence et le manque de psychologie de la majorité de ses dirigeants (aussi nombreux, proportionnellement, que les généraux et les colonels dans les pays d'Amérique Latine !), a permis aux ouvriers de prendre conscience de leur force réelle et de s'apercevoir que eux aussi ont "parfois" raison.

Les employés, pourtant très léthargiques d'habitude, commencent d'ailleurs aussi à réagir: ils ont obtenu, en observant deux arrêts de travail de 2 heures et après la venue d'un permanent syndical, 270 f. d'augmentation mensuelle.

On voit donc que l'action solidaire en-dehors des syndicats est payante.

(d'un camarade de Satral)

LAVEUR DE VITRES : 13 JOURS PLEIN RAPPORTENT : 2.163 FRANCS.

S.A. VITROLUX - Siège à Bruxelles, Liège et autres villes....

Nettoyage de wagons de chemin de fer, bureaux et immeubles, lavage de vitres.

Laveur de vitres : Type de travail : lavage de vitres, lanternéaux, systèmes d'éclairage, murs, cloisons et plafonds.

Gros du travail : lavage de vitres, lavage chez les particuliers, mais principalement bureaux, administrations, et buildings.

Qualifications : travail souvent acrobatique, utilisation d'échelles courtes, à plusieurs éléments, grandes échelles à glissière, de nacelles. Travail de production (payé exclusivement par forfaits)

Mécanisme d'embauche : engagement 15 jours à l'essai, si convient engagement définitif. Paiement à forfait.

exemples : l'équipe reçoit une liste de travail, pour chaque travail un prix, plus vous en faites dans la journée, plus vous gagnez.

L'équipe : souvent quatre par voiture.

Un brigadier, trois ouvriers. Tout le monde travaille. Très souvent le quatrième est un nouveau à qui l'on apprend le métier !

Le brigadier veut au moins cinq mille francs net par quinzaine.

Les autres ouvriers sont payés suivant leurs aptitudes reconnues par le brigadier et leur capacité de revendication !!!!!

C'est à dire, tout le monde travaille ensemble.

Il y a des différences de capacité de production.

Il est logique que l'un soit mieux payé que l'autre.

Il est logique que le brigadier apprécie.

Résultat : brigadier : 5.000 frs. pour 15 jours, un ouvrier : 4.000 frs

pour 15 jours, 2ème ouvrier : 3.000 frs pour 15 jours, le dernier :

2.300 pour 15 jours. ALLOCATION DE CHOMAGE : + 1.100 frs par semaine.

C'est à dire, si tous les brigadiers travaillent ensemble : 4 X un brigadier = 4 X 5.000 frs. ou puisque ce sont les plus forts (c'est souvent

vrai) = 4 X 6.000 ou davantage. Oui, mais ils se feront crever, ils n'aiment pas de crever. Ils aiment bien une équipe de bonne tête, de

gars travailleurs (en général ils le sont) pas rouspéteurs, heureux d'être les caïds, singessans ceintures de sécurité, qu'on pas peur du

vide, des fortiches quoi ! On peut les remplacer si cela ne leur convient pas. Des mémés gentils tout plein : 2.000 frs. par semaine.

2.000 frs. par semaine, n'importe quel manoeuvre léger les a.

2.000 frs. ou bien 1.500 frs par semaine - non plutôt 3.000 par quinzaine quelques fois 4.000, même une fois : 4.900 (presque comme le brigadier!

faut le faire!!! ) ON EST SUBTILS CHEZ VITROLUX.

J'y ai travaillé 13 jours pleins, j'ai touché : 2.163 frs. Je suis habitué au travaux lourds, légers, dangereux, sales, de production (8 années de travaux en tous genres, carrières, chantiers, usines, jardins, nettoyages, charpentes métalliques, toitures, travaux en déplacement etc...)

Très souvent apprécié par mes employeurs, le contremaître vitrolux de ma section me félicite indirectement après six jours de travail. Je touche 2.163 frs. pour 13 jours de travail-plein.

Etant donné ma vie, moi je m'en fout. LES AUTRES ! Ben ils sont coincés Ici ou ailleurs de toute façon il y a du chômage en veux-tu, en voilà.

Hé ta gueule : nous on est pas si méchants que ça. On vous comprend bien, on fait ce qu'on peut, on vous aime bien.

A COLLARD : QUAND L'INDEX MONTE, LE SALAIRE DESCEND

A COLLARD : LA PRODUCTION RESTE

LE PERSONNEL DIMINUE

LE SALAIRE DIMINUE

En 69, l'étançonnage complet était payé 27 francs.

En juin 71, on rabat le tarif à 24 francs.

Nous décidons à l'unanimité de passer à l'action revendicative. D'abord, on réduit le travail à marcher et on travaille pour la journée minimum.

Ensuite, nous décidons la grève totale sur le poste (au fond). Ainsi, les manoeuvres sont quand même payés et on freine la production au maximum.

La maîtrise nous fait échouer en mettant le robot en marche, ce qui d'ailleurs nous met en péril.

Les syndicats interviennent pour une conciliation. Ils obtiennent une augmentation de 2fr.70 ; donc nous en arrivons à 26.70, toujours moins qu'en 1969.

Nous sommes loin des 40% promis lors de la programmation sociale de 1970. Le patron se moque de cette programmation : en changeant les prix à chaque ouverture de taille, il les met toujours plus bas, bien entendu...

A SALAIRE EGAL, TRAVAIL EGAL.

Le patron refuse d'afficher les prix de la journée gagnée la veille par chaque ouvrier, afin que nous ne puissions comparer nos salaires avec ceux des rouffians : ces salauds, qui se font de bonnes journées parce qu'ils sont les lèche-culs du patron, rapporteurs, anti-grèves...

Après bien des discussions, les syndicats promettent de déposer un préavis de grève légale. Mais, finalement, la F.G.T.B. ne veut pas marcher. Quant au délégué C.S.C., il déclare qu'il a le préavis en poche, mais ne peut le déposer car la pause du matin n'est pas d'accord ; évidemment, il les avait alors que la plupart d'entre eux étaient déjà descendus au travail !

La pause de l'après-midi propose de reprendre la grève afin d'attendre la remontée de ceux du matin pour connaître leur position réelle. Après discussion avec l'ingénieur, nous descendons, laissant 4 camarades pour remplir cet office. Et, comme prévu, nous apprenons ainsi qu'ils sont tous d'accord pour la grève et que le délégué avait tenté de les diviser en faisant remarquer aux manoeuvres qu'ils n'avaient pas à entrer en grève pour les ouvriers.

Camarades, nous en sommes là !

Obligeons les syndicats à se démasquer.

Maintenons notre position.

Ne nous laissons pas intimider par l'inspecteur du travail qui a fait une sorte de chantage en disant aux étrangers que dans leur pays, ils iraient en prison pour cette action.

UNISSONS-NOUS ET CONTINUONS LA LUTTE

Un groupe de la pause 2-10.